



**RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE
PUBLIC AUX
HAMEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/37

L'an deux mil dix-huit, le treize juillet, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2018

PRESENTS : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Florence GONON, François PINATEL

EXCUSES : Delphine MIALON (pouvoir à Hugues BEAUME), Roger GIRAUD, Daniel VIN

Secrétaire de séance : François PINATEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2015/09 du 2 février 2015 autorisant le diagnostic de l'éclairage public de la Commune mené par le SEDI. Le diagnostic a été rendu en mars 2016 et les deux premières tranches de travaux concernant le village ont été réalisées.

La troisième tranche consiste en la rénovation de l'éclairage public aux hameaux conformément aux préconisations édictées par le diagnostic.

Les travaux de la troisième tranche consistent en :

• Retrofit des Aymes (remplacement des ampoules) :	3 361,92 € HT
• Retrofit de Singuigneret (remplacement des ampoules) :	3 361,92 € HT
• Achat et pose d'une horloge astronomique aux Aymes :	288,98 € HT
• Achat et pose d'une horloge astronomique à Singuigneret :	288,98 € HT
• Installation par les services techniques	1 232,50 €
• Achat d'une lampe et installation	1 189,16 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation de l'éclairage public aux hameaux,

APPROUVE le plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération	9 723,46 €
- Subvention du SEDI 40 % (hors participation au SEDI)	3 889,38 €
- Fonds libres de la Commune 60 %	5 834,08 €

DIT que cette dépense est inscrite en section d'investissement au compte 2315,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

